

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, MM. Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Cyril GUIDEC (à partir du rapport n°4), Mmes Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN, Mme Josiane CLÉMENT.

Etaient absents excusés : Mme Gwénaëlle FROISSARD.

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire accueille et souhaite la bienvenue à M. Joseph CHENNI, nommé conseiller municipal depuis le 1^{er} décembre 2015, date de son acceptation du poste.

A ce titre, l'extrait du nouveau tableau municipal qui a été transmis en Préfecture est le suivant :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M.	GENDRY Michel.....	23/03/2014
Premier adjoint	M.	LÉVÈQUE Tony.....	23/03/2014
Deuxième adjoint	M.	HUET Vincent.....	23/03/2014
Troisième adjointe	Mme	GRANDIN Frédérique.....	23/03/2014
Quatrième adjointe	Mme	GUITTET Catherine.....	23/03/2014
Cinquième adjointe	Mme	VÉRON Emma.....	15/12/2014
Conseiller	M.	LEJARD Clarisse.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	DABOUINEAU Valérie.....	23/03/2014
Conseiller	M.	LUISETTI Frédéric.....	23/03/2014
Conseiller	M.	CONILLEAU Fabien.....	23/03/2014
Conseiller	M.	GUIDEC Cyril.....	15/12/2014
Conseillère	Mme	FROISSARD Gwénaëlle.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	FOUSSIER Anaïs.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	VAIDIE Laure.....	08/10/2015
Conseiller	M.	CHENNI Joseph.....	01/12/2015
Conseiller	M.	BERNARD Michel.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	CHIARAMONTI-MONNET Isabelle.....	23/03/2014
Conseiller	M.	BOUTTEVIN Laurent.....	24/04/2014
Conseillère	Mme	CLÉMENT Josiane.....	09/03/2015

Il est également proposé de rajouter à l'ordre du jour un point de délibération relatif à la réorganisation des services techniques à compter du 1^{er} janvier 2016. Avis favorable.

D141215-01 : MISE A JOUR DES TARIFS 2016 – CIMETIERE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux du cimetière. Il est proposé une hausse de 1%, arrondie à l'euro supérieur, soit :

Type de concession :	Caveau	Columbarium
15 ans	54 €	372 €
30 ans	81 €	796 €
50 ans	132 €	/

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2016 pour le cimetière.

D141215-02 : MISE A JOUR DES TARIFS 2016 – SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux de la salle polyvalente. Il est proposé une stabilité des tarifs et un établissement de nouvelles cautions, soit :

	Petite salle W.E.	Petite salle + cuisine W.E.	Ensemble de la salle W.E.	Vin d'honneur	Réunions du lundi au vendredi	Jetons chauffage
Particuliers Commune	117,00 €	200,00 €	420,00 €	117,00 €	184,50 € Gratuit pour Associations communales	7,50 €
Particuliers et associations hors commune	175,00 €	300,00 €	630,00 €	175,00 €	184,50 €	7,50 €
Cautions	300 €					
Cautions	500 €					
Vaisselle 100 p.				30 €		
Vaisselle 200 p.				50 €		
Vaisselle 300 p.				70 €		
Cautions Vaisselle	100 € (forfait) + tarif de remplacement en cas de perte ou casse					
Défaut de nettoyage salle				100 € (forfait)		
Défaut tri sélectif				100 € (forfait)		
Déplacement si respons.	50 € (cf. règlement intérieur)					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2016 pour la salle polyvalente comme indiqué dans le présent rapport.

D141215-03 : TARIFS DES ANCIENNES ECURIES 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs 2015 pour l'utilisation des anciennes Ecuries à compter du 1^{er} janvier 2016, soit :

	2016
Associations Communales à but non lucratif	GRATUIT
Associations Communales à but lucratif (entrées payantes)	50,00 €
Associations hors commune (2 jours)	100,00 €
Pour les expositions (par vernissage) - 3 semaines	50,00 €
Pour les expositions à but non lucratif – 3 semaines	30,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « occupation des anciennes Ecuries » pour l'année 2016.

D141215-04 : APPLICATION D'UN COUT COPIE ET/OU ENVOI DE FAX POUR LES DEMANDES EXTERIEURES

Il est donc proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs suivants :

Concernant la communication de documents administratifs :

Il sera fait application de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, soit :

- 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ;
- 1,83 € pour une disquette ;
- 2,75 € pour un cédérom.

Concernant la demande de copies de documents personnels ou pour tout autre format de documents

administratifs non précisés dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 :

- 0,20 € par page de format A4 en impression noir et blanc ;
- 0,40 € par page de format A3 en impression noir et blanc ;
- 0,30 € par page de format A4 en impression couleur ;
- 0,60 € par page de format A3 en impression couleur ;
- les frais d'envoi postal sont à la charge du demandeur.

Concernant la demande d'envoi de fax :

Il sera fait application d'un coût équivalent au coût du timbre postal en vigueur, en fonction du poids des documents à faxer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les coûts copie et les frais d'envoi proposés dans le présent rapport.

D141215-05 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Lors du précédent conseil, ce dernier a autorisé M. le Maire à lancer la consultation d'appel à concurrence pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et les prestations de services associés concernant deux bâtiments sur le budget communal (salle polyvalente et vestiaires du foot) et un bâtiment du C.C.A.S. (E.H.P.A.D. « le Séquoia ») : l'achat d'électricité se faisant par le biais d'un groupement de commandes, chaque entité juridique payant ses propres factures.

Un marché à procédure adaptée a été lancé via le portail sarthe-marchespublics.fr le 16 novembre dernier, et une seule offre est parvenue. Il a été décidé de ne pas déclarer le marché infructueux et de choisir le prestataire EDF – Direction Commerce Ouest (44308 NANTES), seul candidat, pour les tarifs d'énergie unitaire suivants :

	Puissance en kVA	Abonnement prime fixe € HT/mois	P.U. HT Kwh HPH	P.U. HT Kwh HCH	P.U. HT Kwh HPE	P.U. HT Kwh HCE	Total TTC yc taxes fixes et d'acheminement
Salle polyvalente	60	26,98 €	0,05469 €	0,03975 €	0,04321 €	0,03112 €	5 234,17 €
Vestiaires du foot	84	26,98 €	0,05469 €	0,03975 €	0,04321 €	0,03112 €	7 934,76 €
EHPAD le Séquoia (CCAS)	48	26,98 €	0,05469 €	0,03975 €	0,04321 €	0,03112 €	19 982,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention :

- autorise M. le Maire à signer le marché concerné avec le prestataire désigné, ainsi que tous les documents et actes y afférents, via le groupement de commandes pour le compte de la commune et du C.C.A.S. et ce pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de chaque entité du groupement.

D141215-06 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations budgétaires sur le budget communal de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Recettes : Article 722 (travaux en régie – immobilisations corporelles) : + 21 494,38 €

Dépenses : Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 21 494,38 €

En section d'investissement :

Recettes : Chapitre 021 (virement de la section d'investissement) : + 21 494,38 €

Dépenses : Article 2313 (immobilisations en cours - constructions) : + 21 494,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 sur le budget communal 2015.

**DI41215-07 : RAPPORT ANNUEL 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) « L'Aunay-la Touche »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat d'eau « l'Aunay – la Touche » (ancien syndicat d'eau de Parcé-Poillé). Ce rapport a été présenté en Conseil syndical le 1^{er} décembre 2015, et il est demandé à chaque commune dudit syndicat de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ce rapport.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du S.I.A.E.P. de « l'Aunay – la Touche ».

**DI41215-08 : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA FILIERE TECHNIQUE
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2016**

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique ;
Au vu de la réorganisation des services techniques, sur proposition de l'autorité territoriale, les membres de l'organe délibérant de la collectivité décident d'adopter le régime indemnitaire suivant :

Le régime indemnitaire dont bénéficie actuellement le personnel des services techniques, à savoir Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), et pour certains l'Indemnité de Travaux Dangereux Insalubres et Incommodes (TDII), voire la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour polyvalence dans les communes de moins de 2000 hbs demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 inclus. A compter du 1^{er} janvier 2016, il est remplacé dans tous ses effets par un nouveau régime de primes et d'indemnités instauré au profit des fonctionnaires titulaires :

Indemnité d'exercice de mission (IEM) :

Conformément aux dispositions des décrets n° 97-1223 du 26 décembre 1997 et n°2003-1013 du 23 octobre 2003, il est créé une indemnité d'exercice de mission au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires par grade et les coefficients d'ajustement votés ci-après :

Cadre d'emploi et fonctions	Montant de référence annuel	Coefficients multiplicateur maximum
Adjoint technique avec une mission de référent d'équipe	Selon les textes en vigueur	3

Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Conformément aux dispositions des décrets n° 2002-61 du 14 janvier 2002 et n° 2003-12 et 13 des 17 et 23 octobre 2003, il est instauré une indemnité d'administration et de technicité au profit des agents suivants, en fonction des montants annuels de référence et des coefficients multiplicateurs ci-après :

Cadre d'emploi et fonctions	Montant de référence annuel	Coefficients multiplicateur maximum
Adjoint technique	Selon les textes en vigueur	7,5

D'autre part :

L'autorité territoriale de la collectivité dans le cadre du montant respectif global de chaque indemnité procèdera aux attributions par un arrêté individuel en tenant compte de la manière de servir et de la valeur professionnelle de chaque agent concerné, ainsi que des missions auxquelles il participe pour le compte de la collectivité.

Les montants de référence annuels servant de base aux différentes IAT sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les primes seront servies par fractions mensuelles.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal adopte à l'unanimité moins une abstention le régime indemnitaire de la filière technique à compter du 1^{er} janvier 2016.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Allée du Château d'eau : la majorité des riverains se plaignent d'une vitesse excessive des automobilistes sur ce chemin. Il est prévu de recueillir l'avis de tous les habitants du secteur pour ensuite envisager un sens unique dans le sens « déviation vers la rue Vivier » et la mise en place d'un cédez le passage ;
- Organisation des Services Techniques / Espaces verts : le Conseil municipal prend connaissance de la nouvelle organisation effective au 1^{er} janvier 2016 : moins de présence d'un agent sur la salle polyvalente (2 jours maximum par semaine) car le reste du temps il rejoint les services techniques/espaces verts ; durée annuelle du temps de travail fixée à 37h00/semaine avec 11 jours de RTT, et nomination d'un référent technique et organisationnel ;
- Point sur les travaux et demandes devis pour la réfection de l'électricité de l'église ;
- Convention RPI avec Avoise : la commune d'Avoise demande s'il est possible de revoir certains termes des conventions passées en octobre 2013. Il sera prévu de revoir les élus du RPI pour en discuter de manière concrète ;
- A l'occasion de la COP21 et de l'opération « un arbre pour le climat », il est proposé de replanter un arbre au Jardin de la Plage ;
- Dates des prochains Conseils municipaux pour le 1^{er} semestre 2016 :
 - lundi 25 janvier 2016
 - lundi 29 février 2016
 - lundi 21 mars 2016
 - lundi 4 avril 2016
 - lundi 9 mai 2016
 - lundi 13 juin 2016
 - lundi 4 juillet 2016
- M. Cyril GUIDEC informe le Conseil municipal de son intention de démissionner de son mandat de conseiller municipal pour raisons personnelles.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 25 janvier 2016 à 20h00.

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Cyril GUIDEC (à partir du rapport n°4)

Gwénaëlle FROISSARD (absente)

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN

Josiane CLÉMENT